



Sommaire

DE	CLARATION DE SOUTIEN AU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES	3
	THIBAULT BLIN, DIRECTEUR GENERAL DU GROUPE ACENSI	3
1.	PRINCIPES RELATIFS AUX CONDITIONS DE TRAVAIL	4
	1.1. EVALUATION, POLITIQUE ET OBJECTIFS	4
	1.2. MISE EN ŒUVRE	4
	1.3. Mesure des resultats	5
2.	PRINCIPES RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT	6
	2.1. EVALUATION, POLITIQUE ET OBJECTIFS	6
	2.2. MISE EN ŒUVRE	6
	2.3. MESURE DES RESULTATS	7
3.	PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME	8
	3.1. EVALUATION, POLITIQUE ET OBJECTIFS	8
	3.2. MISE EN ŒUVRE	8
	3.3. MESURE DES RESULTATS	8
4.	PRINCIPES RELATIFS A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	9
	4.1. EVALUATION, POLITIQUE ET OBJECTIFS	9
	4.2. MISE EN ŒUVRE	9
	4.3. MESURE DES RESULTATS	9





DECLARATION DE SOUTIEN AU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

THIBAULT BLIN, DIRECTEUR GENERAL DU GROUPE ACENSI

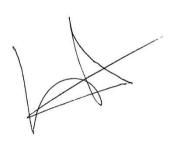
ACENSI renouvelle cette année encore son engagement auprès du Pacte Mondial des Nations Unies. Cette année nous a servi de tremplin pour consolider les actions mises en place en 2014 tout en proposant de nouvelles mesures.

Nous avons œuvré en gardant toujours à l'esprit notre objectif, à savoir le développement d'ACENSI dans le respect des 10 principes relatifs aux conditions de travail, à l'environnement, aux droits de l'homme et à la lutte contre la corruption. En particulier, la hausse significative de nos effectifs sur l'année 2015 nous a encouragés dans ce sens afin de faire en sorte que nos hommes et nos femmes évoluent dans les meilleures conditions.

En 2015, ACENSI a continué ses efforts dans la mise en place de bonnes pratiques pour les conditions de travail et la protection de l'environnement. Une conciergerie collaborative en ligne a été ouverte pour alléger le quotidien de nos collaborateurs. Certains salariés ont pris des initiatives pour réduire la consommation de gobelets en plastique au sein de nos locaux. Notre volonté est d'augmenter le nombre et la fréquence des actions.

Cette année, nous renouvelons notre engagement au Pacte Mondial des Nations Unies et nous souhaitons communiquer sur les progrès réalisés.

M. Thibault BLIN
Directeur Général, Groupe ACENSI
Le 13 novembre 2015





1. Principes relatifs aux conditions de travail

1.1. EVALUATION, POLITIQUE ET OBJECTIFS

ACENSI s'engage à promouvoir et à respecter la liberté d'association et la reconnaissance du droit de négociation collective. ACENSI veille également à lutter contre la discrimination de toute forme via une politique de recrutement équitable. Enfin, ACENSI s'efforce de créer un terrain de travail favorable au bien-être de ses collaborateurs, au développement de leurs compétences, et à la cohésion au sein du Groupe.

1.2. MISE EN ŒUVRE

1.2.1. Bien-être au travail & Esprit de cohésion

Depuis Janvier 2013, ACENSI a mis en place un questionnaire « Satisfaction et bien-être » sur son portail web interne, auquel chaque mois tous ses collaborateurs sont invités à répondre s'ils le souhaitent. Cela permet à l'équipe des Ressources Humaines d'améliorer le suivi des consultants, d'identifier les points de blocage qu'ils pourraient rencontrer dans leurs projets, et de leur apporter une réponse rapide et personnalisée. Les statistiques collectées nous permettent d'ajuster nos actions en fonction des retours directs de nos collaborateurs.

ACENSI organise fréquemment des manifestations extra-professionnelles (afterworks, activités sportives...) pour renforcer la cohésion interne des équipes.

En 2015, **ACENSI** a consolidé son partenariat avec la conciergerie collaborative en ligne, Jobbers. Notre volonté est de pérenniser cette collaboration afin de proposer perpétuellement de nouveaux services à nos salariés. Pressing, déménagement, courses en ligne ou encore services de taxi sont quelques-uns des services proposés par notre partenaire. Jobbers utilise des formulaires numériques pour l'ensemble des commandes sur sa plateforme afin de réduire au maximum les documents imprimés.

Pour la première fois, nous avons organisé un séminaire annuel réunissant l'ensemble de nos ingénieurs d'affaires ainsi que nos chargés de recrutement. L'objectif de cet évènement est de donner la parole à nos salariés sur leur travail au quotidien par l'intermédiaire de travaux de groupes. Afin de suivre les recommandations opérationnelles qui ont été énoncées lors de ce séminaire, un plan d'action va être mis en place dès l'année prochaine.

1.2.2. Diversité & Non-discrimination

ACENSI s'est toujours employé à lutter contre toute forme de discrimination en matière d'emploi, de rémunération et de profession, un engagement formalisé par sa Politique Humaine et Sociale.

Afin de lutter à sa façon contre la discrimination en matière d'emplois, ACENSI travaille avec la Sellerie Parisienne qui est un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail). Par ce biais, ACENSI contribue à l'insertion des personnes handicapées en commandant chaque année un ensemble de goodies.

ACENSI mène une politique de recrutement volontariste dans l'embauche de personnel féminin, dans un secteur qui demeure encore fortement masculin.





1.2.3. Développement des compétences

Chaque collaborateur bénéficie d'un suivi personnalisé et opérationnel. Ce suivi nous permet de définir avec lui un plan d'accompagnement afin de gérer au mieux sa carrière : formation, coaching, étude interne...

ACENSI a particulièrement à cœur le recrutement de ses collaborateurs dans une perspective de long terme. L'embauche en CDI de jeunes diplômés et stagiaires est privilégiée dès leur sortie de l'école.

1.3. MESURE DES RESULTATS

1.3.1. Diversité & Non-discrimination

En 2015, ACENSI a commandé un ensemble de goodies pour ses événements de l'année (lunettes de soleil, power bank, T-shirts, chapeaux, kakémonos, ventilateurs...) auprès de l'ESAT La Sellerie Parisienne. Au total, nos achats ont augmenté de plus de 43% entre 2012 et 2015.

En 2015, nos recrutements ont permis de pérenniser notre ratio Hommes/Femmes global avec une augmentation de 7% des effectifs féminins au sein d'ACENSI. Nous venons d'atteindre le cap des 100 collaboratrices au sein de notre groupe, dans un secteur encore fortement masculin. La proportion de personnes de nationalité étrangère recrutées au sein des équipes d'ACENSI a également augmenté de 45% entre 2012 et 2015.

1.3.2. Développement des compétences

Le taux de CDI au sein du groupe ACENSI s'est maintenu à un niveau très élevé avec un score de 98,9%. De même, 99% des stagiaires de fin d'études se sont vus proposer un CDI.

1.3.3. Bien-être au travail & Esprit de cohésion

En 2015, un groupe de travail s'est penché sur l'outil « Satisfaction et bien-être » pour l'aménager et inciter les collaborateurs à l'utiliser davantage en cas de besoin. Cette étude nous a permis d'affiner cet outil afin de mieux répertorier les demandes de nos collaborateurs. Depuis le rapport précédent, le nombre de collaborateurs ayant déjà utilisé l'outil sur le portail web interne a augmenté de 70%.

Depuis Janvier 2015, il est à noter une nette baisse des alertes remontées par cet outil en cas d'insatisfaction d'un collaborateur sur l'un ou plusieurs des points abordés.

Cette année, le groupe ACENSI a poursuivi l'aménagement de ses locaux avec l'ouverture de nouvelles salles de réunion. Cet espace supplémentaire a permis à l'ensemble de nos collaborateurs du siège de bénéficier d'un environnement de travail plus aéré et serein. Cela a également permis d'établir un nouveau procédé digital de gestion de salle plus opérationnel remplaçant le système papier anciennement utilisé.

Les événements internes d'ACENSI se sont poursuivis au même rythme en 2015 : afterworks, soirée casino, Urban Football, 10km Paris Centre... Ces événements sont l'occasion pour nos collaborateurs de se retrouver dans une ambiance conviviale et d'échanger régulièrement.

Depuis 2015, nous avons mis en place une structure sportive afin d'offrir des prestations régulières à nos collaborateurs. En effet, nous avons lancé un club d'Urban Football qui se retrouve tous les mois sur le site de Courbevoie afin de partager une soirée sportive sous le signe d'ACENSI. C'est l'occasion pour les collaborateurs de se retrouver dans un contexte informel.





2. Principes relatifs a L'environnement

2.1. EVALUATION, POLITIQUE ET OBJECTIFS

Que ce soit à l'embauche ou tout au long de sa carrière, chaque salarié d'ACENSI est invité à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement et à préférer les outils de travail les plus respectueux de l'environnement dans l'exercice de ses fonctions. Pour son fonctionnement, ACENSI a privilégié l'usage de technologies respectueuses de l'environnement et le recyclage.

2.2. MISE EN ŒUVRE

2.2.1. Gestion des déchets papier

ACENSI pousse ses collaborateurs à limiter l'impression des documents aux cas de forte nécessité et sa Direction Administrative et Financière privilégie au quotidien la dématérialisation des documents.

Depuis l'été 2015, nous avons lancé une campagne de recyclage des journaux et des magazines. Le principe de l'opération est double : elle nous permet de renouveler notre panel de magazines pour notre espace d'accueil en proposant de nouveaux supports pour nos candidats toutes les semaines. Elle propose également une alternative écologique à la vie de ces magazines. Tous les vendredis après-midis, une collecte est effectuée par le Service Communication afin de récupérer les magazines « usagés » de nos collaborateurs dans l'optique de leur offrir une deuxième vie. Nous avons également créé une bibliothèque collaborative pour nos salariés qui peuvent venir piocher dans les ouvrages disponibles tout en apportant leurs livres et magazines encombrants.

Nous sommes également en train de mettre en place une procédure d'impressions en « Web to Print ». En effet, ACENSI souhaite changer les habitudes de ses collaborateurs en leur proposant un outil virtuel d'impression de cartes de visite et de documents de communication. Les salariés pourront renseigner leurs informations de contact directement sur internet, sans passer par l'impression d'une demande papier. Nous effectuerons des commandes groupées afin de minimiser l'impact généré par le transport de marchandises. Le procédé devrait être mis en place durant la fin d'année 2015.

2.2.2. Gestion des autres déchets

Dans l'objectif de recycler notre matériel informatique, ACENSI fait remplir à nouveau les cartouches d'encre vides afin de s'en resservir sans gaspillage de plastique.

Depuis 2015, ACENSI a mis en place une nouvelle politique de recyclage des déchets et produits usagés. En effet, nous venons d'initier un partenariat avec l'Association Melun Triathlon qui récupère nos anciens goodies et produits de communication pour son usage fonctionnel interne. Nous souhaitions nous engager visà-vis d'un sport noble qui véhicule des valeurs semblables à ACENSI. Cette collaboration nous permet de mettre en lumière l'association dans le cadre des différents évènements sportifs auxquels ils participent et sur lesquels nous communiquons.

Cette initiative a donné l'idée à certains collaborateurs d'ACENSI d'entreprendre eux-mêmes des initiatives pour l'adoption de comportements économes en ressources. Par exemple, une assistante manager a souhaité communiquer directement à ses collègues sur l'usage des gobelets durables plutôt que des gobelets jetables et d'apposer le nom de chaque salarié sur les gobelets réutilisables pour éviter le gaspillage. Cette opération nous a permis de supprimer quasi-totalement l'achat de gobelets jetables.





2.2.3. Achats responsables

Les collaborateurs d'ACENSI utilisent du papier d'impression provenant d'industries certifiées de la norme de développement durable ISO14001 (papier 80 g/m2 « Eco & Light » nécessitant peu de ressources naturelles et une consommation de bois, eau et énergie inférieure à celle requise pour un papier standard 80g).

Par le biais de sa Charte Achats, ACENSI s'est engagé à orienter ses choix immobiliers, commerciaux et de fournitures en cohérence avec sa politique RSE (eco-gobelets, papier, cartouches d'encres, stylos recyclés...). Toutes les fournitures de bureau sont commandées auprès d'un fournisseur certifié ISO 14001.

2.2.4. Diagnostic Carbone

Depuis 2013, ACENSI réalise un Diagnostic Carbone via le Programme Action Carbone de la Fondation GoodPlanet. Le diagnostic carbone est effectué sur le périmètre du siège d'ACENSI (les consultants d'ACENSI étant en mission en dehors des locaux du Groupe). Cela permet à ACENSI de suivre ses émissions et d'identifier les domaines sur lesquels concentrer ses efforts d'une année sur l'autre.

2.3. MESURE DES RESULTATS

Grâce à sa politique de sensibilisation auprès de ses collaborateurs, la consommation annuelle de papier par collaborateur a diminué de 7% entre 2014 et 2015.

Grâce à l'achat de notre fax nouvelle génération, ACENSI a évité l'impression inutile de plus de **1500 feuilles de** papier sur l'année (réception de publicités, envoi et réception de fax pour commandes/appels d'offre...).

Grâce à la mise à disposition de gobelets réutilisables et aux initiatives de nos collaborateurs, **notre** consommation annuelle de gobelets en plastique jetables par collaborateur a diminué de plus de 30% entre 2013 et 2015. Notre objectif est clairement de poursuivre dans cette voie afin de supprimer définitivement les gobelets plastiques.

Le diagnostic carbone d'ACENSI a été révisé et ajusté grâce à la sortie du nouveau site d'Action Carbone et la mise à jour de son outil. En 2014, les émissions d'ACENSI s'élevaient à 3,19 tonnes équivalent CO2 par collaborateur. Pour 2015, le diagnostic carbone prévisionnel dévoile que les émissions s'élèveront à 2,56 tonnes équivalent CO2 par collaborateur, soit une baisse de près de 20% de nos émissions globales.





3. Principes relatifs aux droits de l'homme

3.1. EVALUATION, POLITIQUE ET OBJECTIFS

ACENSI s'engage à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme dans sa sphère d'influence, et veille à ce que ses propres salariés soient informés de leurs droits et qu'ils respectent à leur tour, dans le cadre de leur travail, ces droits tels que définis dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

3.2. MISE EN ŒUVRE

3.2.1. Politique Humaine et Sociale

ACENSI a rédigé et formalisé une politique humaine et sociale propre. Par celle-ci, ACENSI condamne par tous les moyens le recours au travail forcé (conventions n°29 et 105 de l'Organisation internationale du Travail) et celui du travail des enfants (conventions 138 et 182 de l'OIT). ACENSI veille à ce que ses partenaires commerciaux ne recourent pas à de telles pratiques.

3.2.2. Charte Achats

Afin de prolonger les valeurs d'ouverture, d'équité et de solidarité qui sont les nôtres, ACENSI invite ses fournisseurs à s'engager et à agir à ses côtés à travers l'adhésion à sa Charte Achats. Celle-ci les incite à respecter et faire respecter les législations et réglementations applicables au niveau européen ou international dans le domaine des droits fondamentaux de la personne humaine.

3.2.3. Code de conduite interne et professionnel

ACENSI possède également un code de conduite interne et professionnel détaillé, qui permet de porter à la connaissance de nos collaborateurs ses engagements en matière de protection des biens et des personnes. Notamment, les locaux d'ACENSI sont aménagés de sorte à respecter les normes d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Le code de conduite interne stipule que les consultants ACENSI doivent porter immédiatement à la connaissance de la hiérarchie toute anomalie qui serait identifiée dans les domaines de la protection des personnes et des biens lorsqu'ils sont en mission chez un client. ACENSI veille aussi à ce que ses consultants en mission à l'extérieur travaillent dans des lieux conformes aux règles en vigueur et à sa politique en matière de protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

3.3. Mesure des resultats

Sur la période de la COP, aucun jugement de violation des droits de l'Homme, ordonnance, amende ou autre événement, n'a été rapporté.





4. Principes relatifs a la lutte contre la corruption

4.1. EVALUATION, POLITIQUE ET OBJECTIFS

Bien qu'ACENSI s'engage formellement à lutter contre toute forme de corruption dans le cadre de ses activités, sa nature et sa composition ne lui permettent que de mener une démarche limitée en la matière.

Pourtant, son code de conduite a déjà posé les fondements de sa politique dans ce domaine, en délimitant les cas de conflits d'intérêts, les possibilités de dons dans le cadre de projets de mécénat, les règles relatives au droit de la concurrence, la confidentialité et la sélection des fournisseurs.

4.2. MISE EN ŒUVRE

4.2.1. Conflits d'intérêts

Chaque collaborateur fait preuve de loyauté et déclare sans délai à la hiérarchie toute situation dans laquelle son intérêt personnel ou celui d'un de ses proches serait susceptible d'entrer en conflit avec les intérêts d'ACENSI dans l'exercice de ses activités. Il s'agit notamment des relations avec les fournisseurs, clients, concurrents identifiés et toute organisation ou personne en relation avec ACENSI, ou cherchant à y entrer. Les collaborateurs doivent éviter de se placer intentionnellement dans des situations de conflits d'intérêts.

4.2.2. Mécénats, dons

Dans ce domaine, les interventions d'ACENSI sont caractérisées par l'absence de contrepartie administrative ou commerciale. Le groupe ACENSI n'intervient qu'en qualité de partenaire sans responsabilité de maître d'œuvre ou d'opérateur et n'apporte son concours, dûment finalisé, qu'à des projets ou actions dont les initiateurs prennent en charge la conduite après avoir accompli l'ensemble des démarches légales et administratives requises et obtenu toutes les autorisations et garanties nécessaires.

4.2.3. Droit de la concurrence / Confidentialité

Enfin, ACENSI se conforme au droit français et européen de la concurrence et au droit correspondant de chacun des pays où elle est amenée à exercer son activité. La direction et le personnel sont sensibilisés à l'ensemble des questions de confidentialité professionnelle et sont informés de leur devoir de discrétion à l'égard de leurs proches.

4.2.4. Sélection des fournisseurs

ACENSI s'attache à éviter toute forme de favoritisme dans le cadre du choix de ses fournisseurs. Ainsi, pour chaque nouvelle prestation, plusieurs devis sont réalisés sur les mêmes critères afin de permettre le choix le plus impartial possible.

4.3. MESURE DES RESULTATS

Sur la période de la COP, aucun jugement, ordonnance, amende ou autre événement dans le domaine de la corruption, de l'extorsion de fonds ou des pots-de-vin, n'a été rapporté.

